



Arras, le 5 février 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Projet « E-Valley » de reconversion de la base aérienne 103 de Cambrai-Epinoy : Signature du permis de construire**

Suite à la signature le 18 avril 2017 des actes de cession officielle par l'Etat, à l'euro symbolique, des 355 ha de l'ancienne Base Aérienne de Cambrai-Epinoy au profit de la Communauté d'agglomération de Cambrai (Nord, pour 1/3 de la superficie) et de la Communauté de communes Osartis-Marquion (Pas-de-Calais, pour 2/3 de la superficie) et au dépôt du dossier de permis de construire par la société BT-Immo le 23 février 2018, **une nouvelle étape importante de la reconversion du site de l'ancienne base aérienne vient d'être franchie.**

En effet, après une instruction par les services de l'État (le projet étant situé sur des communes soumises au règlement national d'urbanisme), le permis de construire du projet de plate-forme logistique dédiée au e-commerce porté par la société BT-Immo **a été signé ce 5 février, au nom de l'État, par les maires des communes de Haynecourt (Nord), Epinoy et Sauchy-Lestrée (Pas-de-Calais).**

Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, et Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, se félicitent de cette **étape importante, fruit d'un travail partenarial avec le porteur de projet et les collectivités**, qui constitue une avancée majeure dans la réalisation de ce projet d'entrepôts à usage industriel, de commerce et de bureaux, qui devrait permettre à terme la création d'environ 1500 emplois directs et 1000 emplois indirects.

Ce projet a également fait l'objet d'une instruction des services de l'État pour ce qui concerne l'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Abordé au cours de la séance de ce mercredi 30 janvier 2019, **le dossier a recueilli un avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du Pas-de-Calais.** Le CODERST du Nord statuera sur ce dossier à l'occasion de sa séance du 26 février prochain.

A l'issue, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, et Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais, co-signeront l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter au titre de la législation relative aux installations classées, concluant ainsi, dans les délais annoncés à la société BT-Immo, les autorisations administratives préalables à la réalisation du projet de reconversion.